



- Remboursement des frais d'annulation restant à la charge de l'assuré
- Y compris Rechute ou Aggravation de maladies antérieures

À PARTIR DE :

**18€**  
/ mois

EN FONCTION DU PRIX DE LA LOCATION

**Cette assurance couvre le remboursement des frais d'annulation restant à votre charge, en cas d'empêchement de dernière minute dans les 30 jours qui précèdent le début de la location.**

La garantie est acquise quelque soit le type de séjour : mer, montagne ou campagne.

## CRITÈRES

**DURÉE DE LA GARANTIE**  
JUSQU'À 30 JOURS

**RÉSIDENCE**  
FRANCE

**NATURE DU SÉJOUR**  
COURT SÉJOUR,  
LOISIRS

**DESTINATION**  
FRANCE

**LIMITE D'ÂGE**  
AUCUNE

## GARANTIES



ANNULATION

## RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

### COTISATION

Aucun remboursement ne sera versé en cas d'annulation ayant pour origine un événement à plus de 30 jours du départ.

**Souscription**

**18 €**

### LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

**MODIFICATION DU MONTANT DE LA GARANTIE : à partir de 6 €**  
Jusqu'à **7.500 €** par prix de location, au lieu de 300 €

### infos

- Aucun questionnaire médical préalable.

## LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES



ANNULATION

### FRAIS D'ANNULATION

#### EN CAS DE :

- Maladie, (Y compris les rechutes ou aggravations de maladies antérieures) accident, hospitalisation
- Décès de l'assuré, d'un membre de la famille ;
- Remplaçant professionnel de l'assuré (professions libérales uniquement), préalablement désigné au bulletin d'adhésion.

### L'ASSURÉ ET SON CONJOINT SONT ÉGALEMENT

#### GARANTIS EN CAS DE :

- Etat dépressif, maladie psychique entraînant une hospitalisation de plus de 4 jours consécutifs.
- Complications de grossesse avant le 8<sup>e</sup> mois
- Convocation administrative ou judiciaire
- Convocation à un examen de rattrapage universitaire
- Licenciement économique
- Dommages matériels importants au domicile nécessitant la présence impérative de l'assuré
- Dommages graves au véhicule empêchant l'assuré de se rendre au lieu de séjour
- Contre-indications et suites de vaccination
- Obtention d'un emploi pour les inscrits à Pôle Emploi
- Mutation professionnelle entraînant un déménagement
- Refus de congé du fait de l'employeur, franchise 25%
- Refus de visa touristique

- Remboursement des frais d'annulation à concurrence de **300 €**
- Maximum par évènement : **30.000 €**.
- Franchise **30 €**.

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE  
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**